



LIGUE RÉGION SUD
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

RÈGLEMENT 2026

Le CHALLENGE MEDITERRANEE VOILE ENTREPRISE 06 (CMVE06) est organisé par le Comité Départemental Voile 06 (CDV 06), en partenariat avec la Ligue de voile Sud, en vue de désigner le champion de l'année. Il sera sélectionné pour le CHAMPIONNAT DE FRANCE HABITABLE ENTREPRISE.

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le CHALLENGE est organisé par le CD VOILE 06, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

ARTICLE 2 – PROGRAMME ET CALENDRIER

Les épreuves sont inscrites au calendrier de la Fédération Française de Voile.

DATES	NOM DE LA REGATE	LIEU	ORGANISATEUR
10 janvier 2026	CMVE N°1	Antibes	CD VOILE 06
28 mars 2026	CMVE N°2	Antibes	CD VOILE 06
09 mai 2026	CMVE N°3	Antibes	CD VOILE 06

Les dates des régates sont susceptibles de modifications par le CD VOILE 06 en cas de contraintes météorologiques ou organisationnelles, avec information préalable aux participants.

ARTICLE 3 – VOILIERS

Les régates se déroulent en monotype habitable (First Class 7.5), conformément aux conditions techniques et d'inscription définies pour chaque épreuve du programme.

Comité Départemental de Voile des Alpes-Maritimes

6 bis boulevard du Maréchal Juin - 06800 Cagnes-sur-Mer

Tél : 04 93 14 13 87 - Port : 06 18 75 28 83 – contact@cdvoile06.fr - www.cdvoile06.fr

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS

Le CHALLENGE est réservé aux équipages représentant une entreprise, groupe d'entreprises, collectivité publique, école ou université. Au moins 50 % de l'équipage sur chaque manche doit être membre de la collectivité représentée.

L'entreprise doit fournir au CD VOILE 06 la fiche d'inscription complétée afin de valider son inscription au CHALLENGE au plus tard le jeudi précédant la régate.

Chaque concurrent doit enregistrer sa licence sur son espace personnel licencié FFVoile en sélectionnant la pratique « Voile Entreprise/Corporate » et en indiquant le nom de son entreprise afin de faciliter l'identification des participants.

ARTICLE 5 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

Pour être éligible au classement général, un équipage doit conserver le même nom tout au long du CHALLENGE.

Le CD VOILE 06 est en charge de l'établissement des classements du CHALLENGE.

Le classement du CHALLENGE se fera en retenant les points obtenus sur les épreuves au programme.

Une course est retirée à partir de quatre courses validées.

Chaque participation à une épreuve donne droit à un nombre de points attribués en fonction de la place.

Les points attribués pour chaque course sont en application du système de point à minima règle A4 du règlement ISAF 2025 – 2026.

Un équipage absent lors d'une épreuve se voit attribuer un nombre de points égal au nombre d'équipages inscrits à l'épreuve plus un.

Le CD VOILE 06 adressera les classements généraux provisoires, puis définitifs du CHALLENGE aux participants et les publiera sur son site.

ARTICLE 6 – ARBITRAGE DES EGALITES

En cas d'égalité au classement général, l'arbitrage se fera conformément à l'annexe A, règle 8 du règlement ISAF 2025-2026.

ARTICLE 7 – QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE HABITABLE ENTREPRISE

L'équipage vainqueur du CHALLENGE sera sélectionné pour disputer le CHAMPIONNAT DE FRANCE HABITABLE ENTREPRISE 2026.

ARTICLE 8 – REMISE DES PRIX

La remise des prix sera assurée par le CD VOILE 06 à l'issue de l'épreuve finale.

Tous les participants sont invités à y participer.